

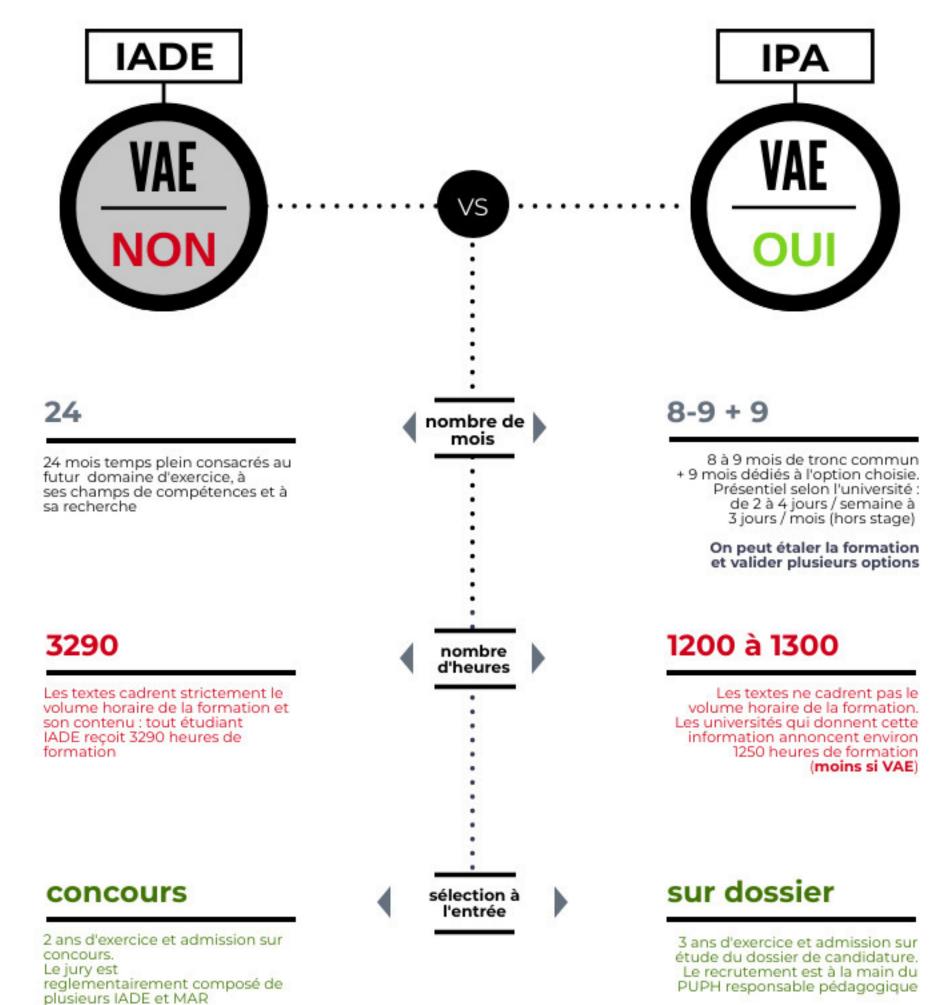


Pratique avancée

Formation 01

les IPA représenteraient la forme la plus élaborée de la pratique infirmière. Les deux formations étant niveau Master 2, il est intéressant de comparer certaines données.

Pour le ministère et ses supplétifs, à peine nés,





Les IADE sont de fait les premiers paramédicaux de pratique avancée français. Leur autonomie a fait ses preuves depuis plus de 70 ans. Leur évolution s'est faite sur des objectifs de qualité et de sécurité des soins.

02 Prérogatives

polyvalence professionnelle, de réduction de tous les couts et d'allégement de la charge de travail des médecins

Les IPA viennent d'être créés sur des objectifs de

Autonomie de pratique sous contrôle du MAR présent sur

site et pouvant intervenir à tout moment. Les patients doivent être préalablement examinés par le MAR qui fixe la stratégie

03

à distance du médecin qui

Conflits de compétence

confie le patient. La notion de premier recours est maintenant envisagée

autonomie sous contrôle

Suivi complet en



D'autres options vont suivre

Décrets et Arrêtés

La ministre Buzyn a annoncé la création d'une option IPA qui impacte directement le champ d'exercice pourtant réglementé des IADE. C'est une première qui fait sauter le verrou qui protège toutes les spécificités et protections de la profession comme celles de toute profession réglementée.



La loi modernisation de

notre système de santé a

posé en 2016 les grands

principes de la pratique

avancée paramédicale.

ou du gouvernement et seule une loi peut modifier une autre loi. La pratique avancée a donc une assise législative solide mais vide. On parle d'une loi

"coquille" qui sera

"remplie" par les décrets

et les arrêtés

impossible de bloquer un projet de décret, sauf par une mobilisation massive.

Les décrets et arrêtés

sont à l'initiative

exclusive du ministère.

L'avis obligatoire des instances n'étant que

consultatif, Il est quasi

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Un simple décret suffit pour créer une nouvelle option de pratique avancée

Les arrêtés précisent

les contenus de détail

des options. Aucun avis

d'instance n'est requis

Rémunération 04

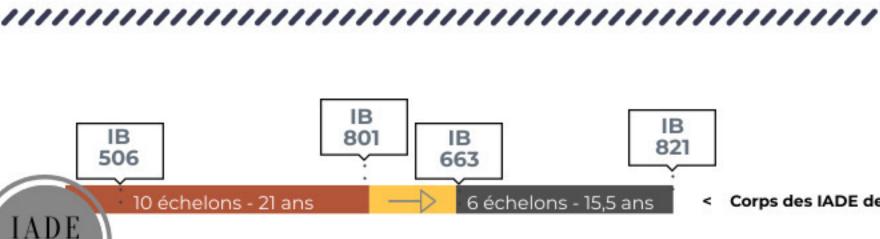


IΒ

Corps des IADE de la FPH

option

URGENCES



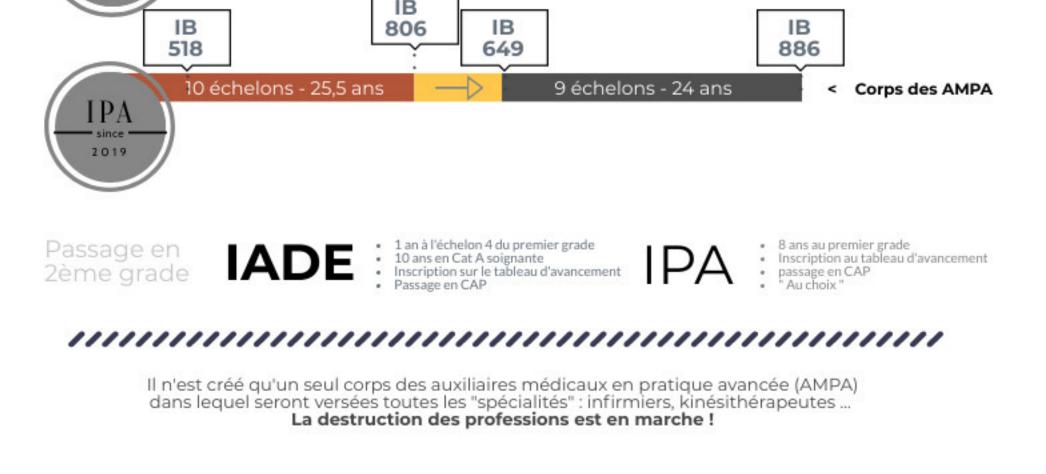
1947

IB

801 IΒ 821 663 6 échelons - 15,5 ans 10 échelons - 21 ans

La rémunération totale des IPA n'est pas fixée. L'indiciaire

(salaire) pose cependant des bornages hauts des deux grades qui sont supérieurs à ceux des IADE. Aucune des 2 grilles ne définit une véritable rémunération "Bac + 5". La grille IPA ajoute donc également un 2ème plafond de verre très défavorable au dessus des IADE



Conclusion



Le ministère exclue les IADE du statut IPA à qui il accorde des

prérogatives bien plus étendues et un salaire un peu supérieur. Certains médecins y trouvent leur compte tant qu'ils contrôlent tout et qu'on allège leur charge de travail.

Le ministère compte sur des économies de masse salariale et de formation. Les universités raflent un beau marché. Dans ce jeu de bonneteau, qui pense au patient ? Dans ce contexte, quel est l'avenir des infirmiers spécialisés et des IADE ?